

Québec, le 30 juillet 2015

Demandeur

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 1-0550-0042

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 24 juillet 2015.

Les montants totaux facturés par des sous-traitants en ressources informationnelles par année pour les 5 dernières années sont de 38 084.11 \$ en 2010-2011, 36 212.51 \$ en 2011-2012, 11 017.75 \$ en 2012-2013, 12 861.09 \$ en 2013-2014, 19 023.58 \$ en 2014-2015.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents suivants :

- La programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2015 et 2014 de notre organisme (Annexe 1)
- Documents permettant d'identifier le nombre de personnes (non pas des ETC) dans l'effectif de notre organisme (incluant dans des fonds, le cas échéant) pour chaque région administrative, par statut d'emploi, par catégorie d'emploi et par sexe, en mars et en juillet de chaque année entre 2009-2010 et 2014-2015 (Annexe 2)

Veuillez noter que nous ne détenons pas les documents suivants puisque la Fondation de la faune du Québec n'est pas assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et n'a reçu aucune directive concernant les pénalités liées aux contrats de la Fondation :

- Document attestant d'une procédure de traitement des pénalités en rapport avec les appels d'offres sur les contrats conclus par notre organisme
- Document produit par notre organisme et faisant état des pénalités appliquées en rapport avec ces contrats pour les dix dernières années
- Directives reçues par le Conseil du trésor concernant les pénalités liées aux contrats conclus par notre organisme

La Fondation de la faune du Québec a une majorité de contrat à forfait, le nombre d'heure facturées par des sous-traitant n'étant pas précisé sur leurs factures, et ne permettant pas de faire le calcul du nombre en équivalent ETC de sous-traitants liés aux ressources informationnelles. Ainsi, nous ne détenons pas les documents suivants :

- Le nombre en équivalent ETC de sous-traitants liés aux ressources informationnelles qui travaillent pour notre organisme dans la dernière année

- Le nombre d'heures facturées par des sous-traitants en ressources informationnelles par année pour les 5 dernières années

Nous ne détenons pas le document suivant puisque la Fondation de la faune du Québec n'a eu aucun projet lié aux ressources informationnelles dans les six derniers mois :

- Fiche d'initiative ou fiche projet, avis interne sur le risque, avis interne sur les répercussions à la population, bénéfices attendus ainsi que le plan d'affaire initial (PAI) pour chaque projet lié aux RI pour les derniers six mois

Finalement, comme la Fondation de la faune du Québec n'a pas de centre d'appel, nous ne détenons pas les documents suivants :

- Effectifs pour chacun des CRC, CCC ou CSC dans notre organisme, avec les variations depuis les cinq dernières années
- Documents concernant l'achalandage (volume d'appels), si possible selon les jours de l'année et/ou les heures de la journée, dans les CRC, CCC ou CSC
- Documents concernant les temps d'attente téléphonique pour la clientèle dans les CRC, CCC ou CSC
- Documents sur le taux de roulement du personnel dans les CRC, CCC ou CSC
- Toute étude d'étalonnage (benchmarking) concernant l'organisation du travail dans les CRC, CCC, CSC
- Toute étude, recherche ou rapport réalisés à l'interne concernant l'organisation du travail dans les CRC, CCC, CSC
- Tout document concernant des orientations en matière de gestion des ressources humaines dans les CRC, CCC ou CSC

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès*, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information. À cette fin, une note explicative de ce recours est jointe à la présente (Annexe 3).

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par :

Brigitte Boulianne
BB/lgm

- p.j. Annexe 1 – Document 8 (PARI)
Annexe 2 – Document 16 (nombre de personnes dans l'effectif de l'organisme)
Annexe 3 – Avis de recours en révision